

CHARTRE D'ENGAGEMENT AU SEIN DE L'ÉCOLE DE COMBAT DE BELFORT

En adhérant à l'association, chaque pratiquant, ainsi que les représentants légaux des adhérents mineurs s'engagent à respecter les principes suivants :

⇒ Concernant son comportement au dojo et durant les cours :

- **Respecter les enseignants, leurs décisions et consignes pendant les cours, les stages, les examens et les compétitions.**
- **Arriver à l'heure, attendre l'autorisation de monter sur le tatami en cas de retard, porter une tenue adaptée et veiller à une bonne hygiène.**
- **Contribuer à une ambiance de travail calme en évitant les discussions et interventions qui perturbent les cours.**
- **Respecter les enseignants, les bénévoles, les dirigeants, les pratiquants et les parents.**
- **Adopter en toute circonstance un comportement courtois, respectueux et bienveillant.**

⇒ Concernant les lieux :

- **Préserver les locaux et utiliser le matériel uniquement avec l'autorisation d'un enseignant ou d'un responsable.**
- **Pas d'accès au local réservé au stockage du matériel sans autorisation.**

⇒ Concernant le fonctionnement :

- **Utiliser les groupes de communication de l'E.C.B. avec respect et uniquement pour leurs objets, sans polémique, critique ou diffusion d'informations inappropriées.**
- **Respecter les décisions du Comité Directeur, seul habilité à engager l'association et à définir son fonctionnement.**
- **Comprendre que les modalités de participations financières aux stages, repas, déplacements et autres objets sont fixées par le Comité Directeur et peuvent varier selon les situations.**
- **Privilégier le dialogue avec les enseignants ou le Comité Directeur en cas de question ou de désaccord, dans le respect de chacun.**
- **Toute initiative attendant à l'E.C.B. devra au préalable être approuvée par le Comité Directeur.**

Le non-respect de cette charte pourra entraîner des mesures décidées par le Comité Directeur pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'École de Combat de Belfort.